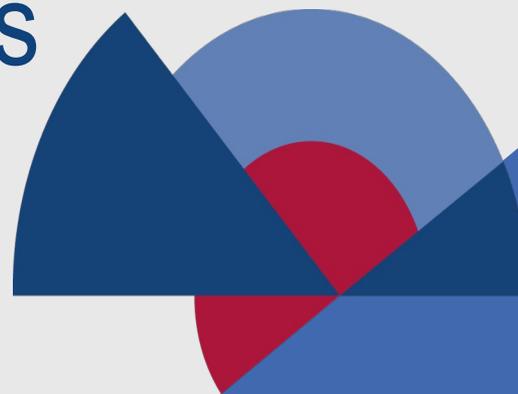


La Base Tous Salariés

2022



- ♦ **1. Éléments de contexte**
- ♦ **2. A quoi ressemble une DSN ?**
- ♦ **3. De la DSN à la BTS**
- ♦ **4. Les fichiers mis à disposition**
- ♦ **5. Les principales variables et concepts**

- ♦ **La DSN s'inscrit dans le mouvement de simplification administrative** (*Loi Warsman du 22/03/2012*)
 - allègement de la charge de réponse des entreprises (« dites-le nous une fois »)
 - se substitue progressivement à un grand nombre d'obligations déclaratives.

Exemples :

- ♦ (Phase 1) DMMO / EMMO ; attestations de salaires IJ maladie et maternité ;
- ♦ (Phase 2) Déclarations URSSAF : déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS), Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC), Tableau récapitulatif annuel (TR) ; attestations IJ AT-MP ; Relevés mensuels de mission (RMM) pour l'intérim ;
- ♦ (Phase 3) Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Le déploiement en trois phases correspond :

- à des ensembles de déclarations substitués
- à des obligations distinctes

Phase 1 (2013-2014)

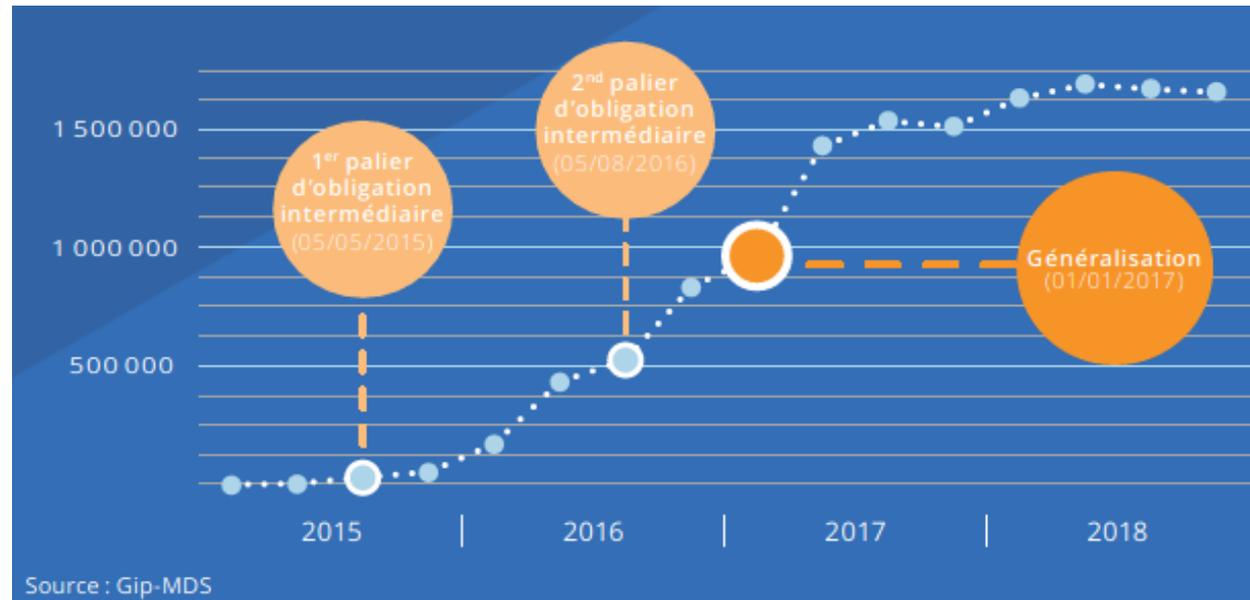
→ sur la base du volontariat

Phase 2 (2015-2016)

→ obligation pour les plus grandes entreprises (2 paliers intermédiaires d'obligation)

Phase 3 (depuis 2017)

→ généralisation de l'obligation à toutes les entreprises

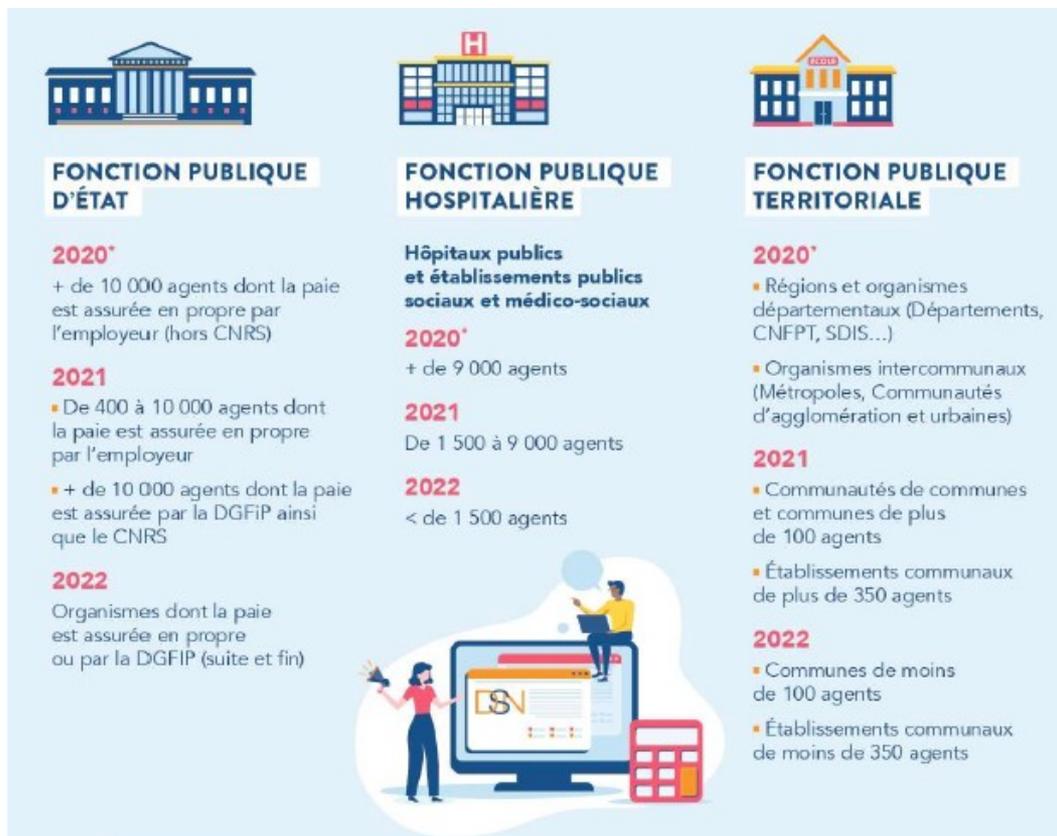


Cas particuliers : petites entreprises (< 20 salariés) et petites associations

- peuvent utiliser des formulaires simplifiés (TESE, titre emploi service entreprise, CEA, chèque emploi associatif, TESA, titre emploi simplifié agricole)
- L'Acoss (TESE, CEA) ou la MSA (TESA) transforment ces données en DSN, et jouent le rôle de tiers déclarant.

Entrée de la fonction publique de 2020 à 2022

→ décret 2018-1048 du 28 novembre 2018



Entrée des particuliers employeurs en 2022 ?

Entreprises de Mayotte et des COM ?

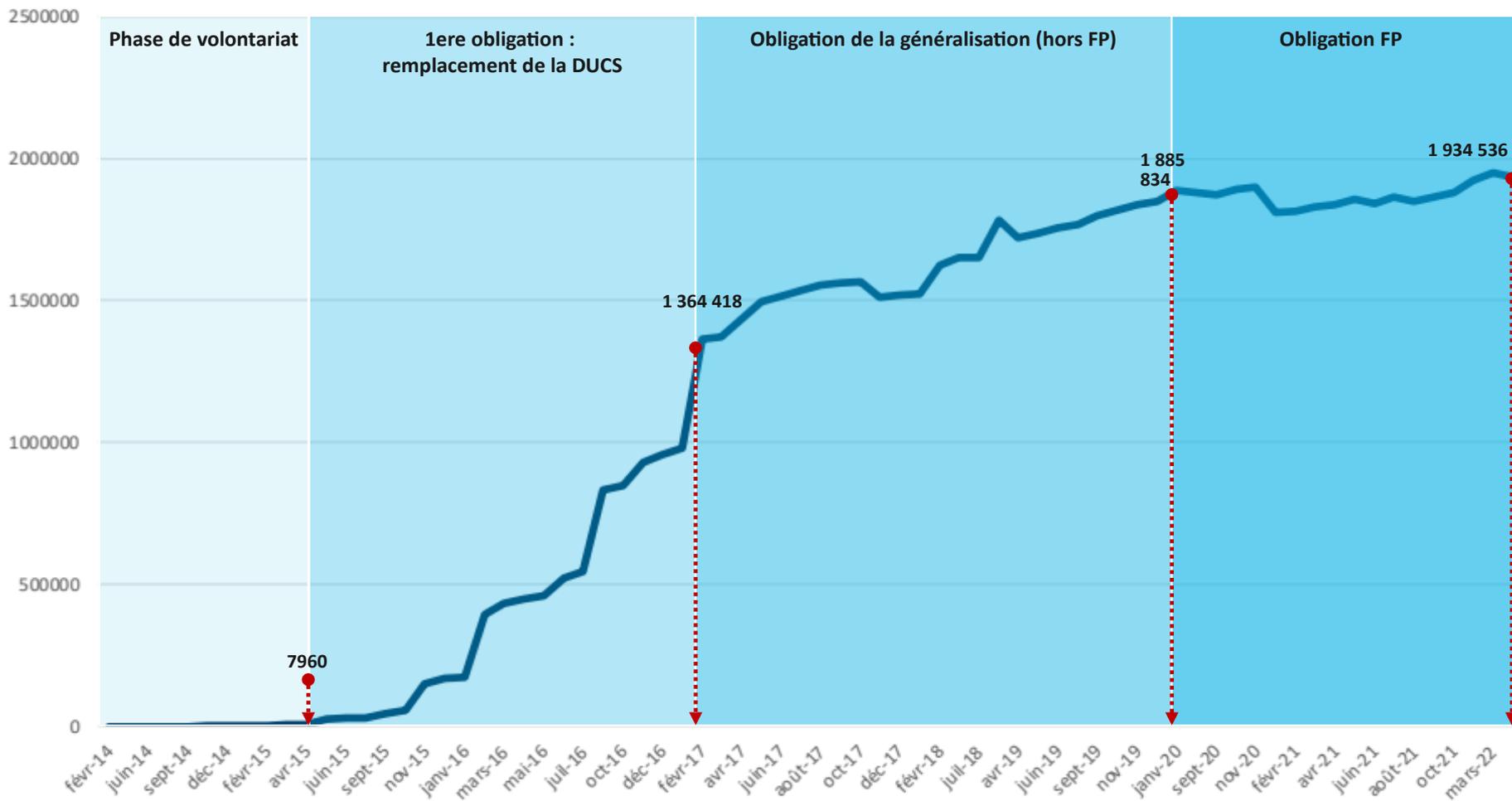
Autoentrepreneurs, indépendants ?

1. Actualités générales sur le projet

1.2. Suivi quantitatif et qualitatif de la production : Montée en charge de la DSN



Evolution du nombre d'entreprises en DSN de 2013 à 2022 (SIREN)



Les différents formulaires sont remplacés par des données provenant directement du **système de paie.**

→ **Les données sont envoyées automatiquement chaque mois de manière dématérialisée**

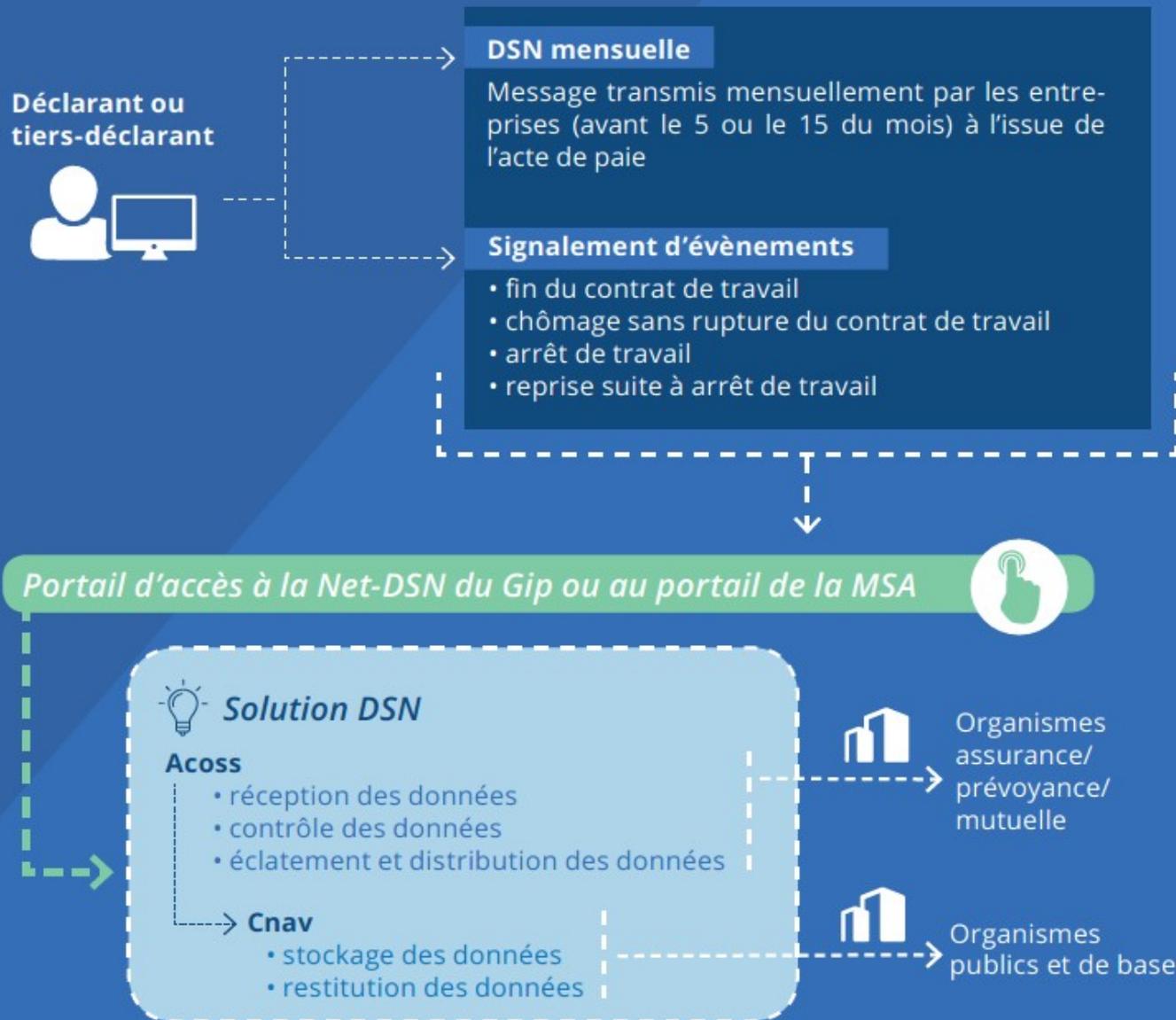
- ◆ DSN mensuelle (5 ou 15 M+1)
- ◆ Événements au fil de l'eau (arrêts de travail, fins de contrats, etc.)

→ **Les données sont **reçues par l'Acoss et la CNAV**, puis sont transmises**

- ◆ Aux organismes de protection sociale (« bloc 1 »)
- ◆ Aux organismes publics (« bloc 3 »)

→ **Les données arrivant à chaque destinataire sont fixées par arrêté, et sont synchronisées avec les changements de périmètre**

→ **Les flux de données sont organisés par une **norme d'échange : NEODes** (norme d'échange optimisée des données sociales), documentée dans le « Cahier technique DSN »)**



La mise en place de la DSN est (à peu près) finie, mais la DSN est (encore) gouvernée en mode projet :

- ◆ **Maîtrise d'ouvrage stratégique**
 - Mission interministérielle à la DSS
- ◆ **« Métier »**
 - Comité de normalisation des données sociales
(appelé à reprendre un rôle plus actif ?)
- ◆ **Equipe projet statistique**
 - La CNAV rédige les spécifications
- ◆ **Equipe projet informatique**
 - Les développements sont faits au Gip-MDS
- ◆ **Plateformes de production**
 - Acoss

- ♦ **1. Éléments de contexte**
- ♦ **2. A quoi ressemble une DSN ?**
- ♦ **3. De la DSN à la BTS**
- ♦ **4. Les fichiers mis à disposition**
- ♦ **5. Les principales variables et concepts**

Principe général : une déclaration par établissement et par mois

→ mais on distingue les « régimes » (Acoss / MSA), et on permet le « fractionnement »

Pas de déclaration rectificative ! Les corrections sont faites dans les DSN suivantes

→ mais possibilité d' « annule et remplace » avant le 15 M+1

Une déclaration est un ensemble hiérarchisé de rubriques, organisées en « blocs »

→ mais un point de données peut apparaître dans plusieurs rubriques distinctes.

La majeure partie des données s'organise autour de la notion de contrat de travail.

Remarque : quelques particularités pour la fonction publique

→ variables ou modalités spécifiques

A quoi ressemble une DSN ?

Les caractéristiques du contrat :

- libellé d'emploi
- catégorie socio-professionnelle
- nature du contrat (CDD, CDI, intérim...)
- motif de recours (pour les CDD et les missions)
- dispositif de politique publique (contrats aidés)
- établissement utilisateur (pour les contrats d'intérim)
- lieu de travail
- multi-activité du salarié.

Les revenus rattachés au contrat :

- durée de la période d'activité
- éléments de rémunération
- primes, gratifications et indemnités.



La vie du contrat :

- date de début
- date prévisionnelle de fin de contrat (CDD)
- date de fin
- motif de rupture
- arrêts de travail (motif, durée).



Les cotisations sociales et les taxes :

- bases assujetties
- cotisations individuelles
- exonérations
- assujettissement fiscal (taxe d'apprentissage, taxe sur les salaires...).

A quoi ressemble une DSN ?

- S20.G00.05 - DSN Mensuelle
- S20.G00.07 - Contact chez le déclaré (0,*)
- S20.G00.08 - Identifiant de l'organisme destinataire de la déclaration « néant »
- S21.G00.06 - Entreprise (1,1)
 - S21.G00.11 - Etablissement (1,1)
 - S21.G00.15 - Adhésion Prévoyance (0,*)
 - S21.G00.16 - Changements destinataire Adhésion Prévoyance (0,*)
 - S21.G00.82 - Cotisation établissement (0,*)
 - S21.G00.20 - Versement organisme de protection sociale (0,*)
 - S21.G00.55 - Composant de versement (0,*)
 - S21.G00.22 - Bordereau de cotisation due (0,*)
 - S21.G00.23 - Cotisation agrégée (0,*)
 - S21.G00.42 - Affectation fiscale (0,*)
 - S21.G00.44 - Assujettissement fiscal (0,*)
 - S21.G00.30 - Individu (0,*)
 - S21.G00.31 - Changements Individu (0,*)
 - S21.G00.34 - Pénibilité (0,*)
 - S21.G00.40 - Contrat (contrat de travail, convention, mandat) (1,*)
 - S21.G00.41 - Changements Contrat (0,*)
 - S21.G00.60 - Arrêt de travail (0,*)
 - S21.G00.66 - Temps partiel Thérapeutique (0,*)
 - S21.G00.62 - Fin du contrat (0,*)
 - S21.G00.65 - Autre suspension de l'exécution du contrat (0,*)
 - S21.G00.70 - Affiliation Prévoyance (0,*)
 - S21.G00.73 - Ayant-droit (0,*)
 - S21.G00.71 - Retraite complémentaire (1,*)
 - S21.G00.50 - Versement individu (1,*)
 - S21.G00.51 - Rémunération (1,*)
 - S21.G00.53 - Activité (0,*)
 - S21.G00.52 - Prime, gratification et indemnité (0,*)

Etablissement

S21.G00.11

Unité de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise

NIC	S21.G00.11.001
Code APET	S21.G00.11.002
Numéro, extension, nature et libellé de la voie	S21.G00.11.003
Code postal	S21.G00.11.004
Localité	S21.G00.11.005
Complément de la localisation de la construction	S21.G00.11.006
Service de distribution, complément de localisation de la voie	S21.G00.11.007
Effectif de fin de période déclarée de l'établissement	S21.G00.11.008
Type de rémunération soumise à contributions d'Assurance chômage pour expatriés	S21.G00.11.009
Code pays	S21.G00.11.015
Code de distribution à l'étranger	S21.G00.11.016
Nature juridique de l'employeur	S21.G00.11.017
Date d'effet de l'adhésion au dispositif TESE/CEA	S21.G00.11.019
Date d'effet de la sortie du dispositif TESE/CEA	S21.G00.11.020

Contrat (contrat de travail, convention, mandat)

S21.G00.40

Accord conclu entre une entreprise et un individu par lequel sont fixés les termes des obligations réciproques en termes d'activités ou de fonctions et en termes de rétributions. Le lien de subordination n'existe que dans la notion de contrat de travail. Trois types de contrats ont été à ce jour identifiés : le contrat de travail, la convention de stage, le mandat social

Date de début du contrat	S21.G00.40.001
Statut du salarié (conventionnel)	S21.G00.40.002
Code statut catégoriel Retraite Complémentaire obligatoire	S21.G00.40.003
Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	S21.G00.40.004
Code complément PCS-ESE (pour la fonction publique : référentiels NEH, NET et grade de la NNE)	S21.G00.40.005
Libellé de l'emploi	S21.G00.40.006
Nature du contrat	S21.G00.40.007
Dispositif de politique publique et conventionnel	S21.G00.40.008
Numéro du contrat	S21.G00.40.009
Date de fin prévisionnelle du contrat	S21.G00.40.010
Unité de mesure de la quotité de travail	S21.G00.40.011
Quotité de travail de référence de l'entreprise pour la catégorie de salarié	S21.G00.40.012
Quotité de travail du contrat	S21.G00.40.013
Modalité d'exercice du temps de travail	S21.G00.40.014
Complément de base au régime obligatoire	S21.G00.40.016
Code convention collective applicable	S21.G00.40.017
Code régime de base risque maladie	S21.G00.40.018
Identifiant du lieu de travail	S21.G00.40.019
Code régime de base risque vieillesse	S21.G00.40.020
Motif de recours	S21.G00.40.021
Code caisse professionnelle de congés payés	S21.G00.40.022
Taux de déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	S21.G00.40.023
Travailleur à l'étranger au sens du code de la Sécurité Sociale	S21.G00.40.024
Motif d'exclusion DSN	S21.G00.40.025
Statut d'emploi du salarié	S21.G00.40.026
Code affectation Assurance chômage	S21.G00.40.027
Numéro interne employeur public	S21.G00.40.028
Type de gestion de l'Assurance chômage	S21.G00.40.029

A quoi ressemble une DSN ?

```

<n4ds:S21_G00_86_005>00006</n4ds:S21_G00_86_005>
</n4ds:S21_G00_86>
</n4ds:S21_G00_30>
- <n4ds:S21_G00_30> Bloc individu
  <n4ds:S21_G00_30_001>2730145153017</n4ds:S21_G00_30_001>
  <n4ds:S21_G00_30_002>POPPINS</n4ds:S21_G00_30_002>
  <n4ds:S21_G00_30_004>MARRY</n4ds:S21_G00_30_004>
  <n4ds:S21_G00_30_006>01011973</n4ds:S21_G00_30_006>
  <n4ds:S21_G00_30_007>GERMIGNY DES PRES</n4ds:S21_G00_30_007>
  <n4ds:S21_G00_30_008>49 Rte de Nantes</n4ds:S21_G00_30_008>
  <n4ds:S21_G00_30_009>45153</n4ds:S21_G00_30_009>
  <n4ds:S21_G00_30_010>GERMIGNY DES PRES</n4ds:S21_G00_30_010>
  <n4ds:S21_G00_30_013>01</n4ds:S21_G00_30_013>
  <n4ds:S21_G00_30_014>45</n4ds:S21_G00_30_014>
  <n4ds:S21_G00_30_015>FR</n4ds:S21_G00_30_015>
  <n4ds:S21_G00_30_019>00005</n4ds:S21_G00_30_019>
- <n4ds:S21_G00_40> Bloc contrat
  <n4ds:S21_G00_40_001 originalValue="01052012">2012-05-01</n4ds:S21_G00_40_001>
  <n4ds:S21_G00_40_002>03</n4ds:S21_G00_40_002>
  <n4ds:S21_G00_40_003>01</n4ds:S21_G00_40_003>
  <n4ds:S21_G00_40_004>233d</n4ds:S21_G00_40_004>
  <n4ds:S21_G00_40_006>Gérante</n4ds:S21_G00_40_006>
  <n4ds:S21_G00_40_007>80</n4ds:S21_G00_40_007>
  <n4ds:S21_G00_40_008>99</n4ds:S21_G00_40_008>
  <n4ds:S21_G00_40_009>00001</n4ds:S21_G00_40_009>
  <n4ds:S21_G00_40_011>99</n4ds:S21_G00_40_011>
  <n4ds:S21_G00_40_012>0.00</n4ds:S21_G00_40_012>
  <n4ds:S21_G00_40_013>0.00</n4ds:S21_G00_40_013>
  <n4ds:S21_G00_40_014>99</n4ds:S21_G00_40_014>
  <n4ds:S21_G00_40_016>99</n4ds:S21_G00_40_016>
  <n4ds:S21_G00_40_017>1979</n4ds:S21_G00_40_017>
  <n4ds:S21_G00_40_018>200</n4ds:S21_G00_40_018>
  <n4ds:S21_G00_40_019>75121923900017</n4ds:S21_G00_40_019>
  <n4ds:S21_G00_40_020>200</n4ds:S21_G00_40_020>
  <n4ds:S21_G00_40_024>99</n4ds:S21_G00_40_024>
  <n4ds:S21_G00_40_026>99</n4ds:S21_G00_40_026>
  <n4ds:S21_G00_40_036>01</n4ds:S21_G00_40_036>
  <n4ds:S21_G00_40_037>01</n4ds:S21_G00_40_037>
  <n4ds:S21_G00_40_039>200</n4ds:S21_G00_40_039>
  <n4ds:S21_G00_40_040>553AC</n4ds:S21_G00_40_040>
  <n4ds:S21_G00_40_040>553AC</n4ds:S21_G00_40_040>
  <n4ds:S21_G00_40_043>2.20</n4ds:S21_G00_40_043>
- <n4ds:S21_G00_71>
  <n4ds:S21_G00_71_002>RUAA</n4ds:S21_G00_71_002>
  </n4ds:S21_G00_71>
  </n4ds:S21_G00_40> Fin bloc contrat
- <n4ds:S21_G00_50> Bloc versement
  <n4ds:S21_G00_50_001 originalValue="30042019">2019-04-30</n4ds:S21_G00_50_001>
  <n4ds:S21_G00_50_002>1280.52</n4ds:S21_G00_50_002>
  <n4ds:S21_G00_50_003>01</n4ds:S21_G00_50_003>
  <n4ds:S21_G00_50_004>1011.26</n4ds:S21_G00_50_004>
- <n4ds:S21_G00_51> Bloc rémunération
  <n4ds:S21_G00_51_001 originalValue="01042019">2019-04-01</n4ds:S21_G00_51_001>
  <n4ds:S21_G00_51_002 originalValue="30042019">2019-04-30</n4ds:S21_G00_51_002>
  <n4ds:S21_G00_51_010>00001</n4ds:S21_G00_51_010>
  <n4ds:S21_G00_51_011>001</n4ds:S21_G00_51_011>
  <n4ds:S21_G00_51_013>1571.00</n4ds:S21_G00_51_013>
  </n4ds:S21_G00_51> Fin bloc rémunération
- <n4ds:S21_G00_51> Bloc rémunération
  <n4ds:S21_G00_51_001 originalValue="01042019">2019-04-01</n4ds:S21_G00_51_001>
  <n4ds:S21_G00_51_002 originalValue="30042019">2019-04-30</n4ds:S21_G00_51_002>
  <n4ds:S21_G00_51_010>00001</n4ds:S21_G00_51_010>
  <n4ds:S21_G00_51_011>003</n4ds:S21_G00_51_011>
  <n4ds:S21_G00_51_013>1571.00</n4ds:S21_G00_51_013>
  </n4ds:S21_G00_51> Fin bloc rémunération
- <n4ds:S21_G00_51> Bloc rémunération
  <n4ds:S21_G00_51_001 originalValue="01042019">2019-04-01</n4ds:S21_G00_51_001>
  <n4ds:S21_G00_51_002 originalValue="30042019">2019-04-30</n4ds:S21_G00_51_002>
  <n4ds:S21_G00_51_010>00001</n4ds:S21_G00_51_010>
  <n4ds:S21_G00_51_011>010</n4ds:S21_G00_51_011>
  <n4ds:S21_G00_51_013>1347.00</n4ds:S21_G00_51_013>
  </n4ds:S21_G00_51> Fin bloc rémunération
- <n4ds:S21_G00_78> Bloc base assujettie
  <n4ds:S21_G00_78_001>03</n4ds:S21_G00_78_001>
  <n4ds:S21_G00_78_002 originalValue="01042019">2019-04-01</n4ds:S21_G00_78_002>
  <n4ds:S21_G00_78_003 originalValue="30042019">2019-04-30</n4ds:S21_G00_78_003>
  <n4ds:S21_G00_78_004>1571.00</n4ds:S21_G00_78_004>
- <n4ds:S21_G00_81> Bloc cotisation individuelle
  <n4ds:S21_G00_81_001>105</n4ds:S21_G00_81_001>
  <n4ds:S21_G00_81_004>158.37</n4ds:S21_G00_81_004>
  </n4ds:S21_G00_81>
- <n4ds:S21_G00_81> Bloc cotisation individuelle
  <n4ds:S21_G00_81_001>074</n4ds:S21_G00_81_001>
  <n4ds:S21_G00_81_002>79484650100011</n4ds:S21_G00_81_002>
  <n4ds:S21_G00_81_003>1571.00</n4ds:S21_G00_81_003>
  <n4ds:S21_G00_81_004>54.20</n4ds:S21_G00_81_004>
  </n4ds:S21_G00_81>

```

PASRAU : Passage des revenus autres / Prélèvement à la source pour les revenus autres.

Revenus de remplacement versés par différents organismes (CNAM, CNAF, Pôle Emploi, CNAV, Agirc-ARRCO, CCP, etc.), par exemple :

- Prestations risque (AT-MP, invalidité, maladie et maternité),
- Prestations retraite,
- Revenus des chômeurs stagiaires de la formation professionnelle continue,
- Indemnités de congés payés
- ...

Rmq : revenus déclarés de manière transitoire avant entrée en DSN (fonction publique, PE, GUSO)

Deux objectifs principaux :

- sécurisation du prélèvement à la source
- calcul automatisé et contemporain de certaines prestations sous conditions de ressources (Dispositif d'exploitation des ressources mensuelles)

- Les principes de la déclaration sont identiques à ceux de la DSN (norme d'échange NEORAU, cahier technique, etc.),
- mais la « cinématique » des transmission est indépendante de la DSN.

	DSN	PASRAU 2019	PASRAU 2020	PASRAU 2021
Emetteurs	Employeurs <i>En cible : fonction publique et déclarants de revenus versés par des particuliers employeurs</i>	Organismes et administrations ; <i>Transitoire : fonction publique et déclarants de revenus versés par des particuliers employeurs</i>		
Périmètre	Salaires et traitements Données des contrats	Rémunérations nettes fiscales des revenus « autres » au titre du PAS	- Revenus de remplacement imposables et certains revenus non imposables - Données fiscales permettant la substitution des déclarations fiscales bilatérales annuelles	- Revenus de remplacement imposables et certains revenus non imposables - Données fiscales permettant la substitution des déclarations fiscales bilatérales annuelles - Données sociales permettant la substitution des déclarations sociales bilatérales
	Revenus hors SI paie-RH versés par des employeurs (véhicule technique S89)			
Destinataires	Organismes et administrations (OPS, DGFIP, etc.)	DGFIP et dispositif BRM	DGFIP et dispositif BRM	DGFIP, dispositif BRM, INSEE, ACOSS

- ♦ **1. Éléments de contexte**
- ♦ **2. A quoi ressemble une DSN ?**
- ♦ **3. De la DSN à la BTS**
- ♦ **4. Les fichiers mis à disposition**
- ♦ **5. Les principales variables et concepts**

Les applications **PIRENES** ont remplacé l'application DADS pour traiter l'arrivée des données DSN.

- 2016 : dernier millésime comprenant pour l'essentiel des DADS, mais produit avec la nouvelle chaîne applicative ;
- 2017 : millésime "mixte".

avec comme objectif de produire la **Base Tous salariés** - remplaçante des fichiers « Grand Format » DADS

- Les principaux concepts ont été conservés (période, poste, poste annexe, poste principal ...)
- Le processus de diffusion s'accélère avec comme objectif de produire le millésime N et décembre N+1
 - Fichier DADS d'une validité N → diffusion en juin N+2 (Ancienne chaîne)
 - Pas de calendrier stabilisé pour le moment mais un rattrapage progressif
 - Validité 2016 → livrée en juin 2019
 - Validité 2017 → livrée en mai 2020
 - Validité 2018 → livrée en décembre 2020
 - Validité 2019 → livrée en juin 2021
 - Validité 2020 → livrée en mai 2022

- **Accueil des données (Application ARC)**
 - Chargement mensuel des données en base
 - Construction de variables à cette étape (*mapping*)
 - Gestion des différentes normes (et de différentes sources)

- **Codification et reprise manuelle (Application ARTEMIS)**
 - Codage automatique et reprise en gestion (identification, géographie, PCS)

- **Création de fichiers de périodes (Application DIANE)**
 - Création des périodes d'emploi
 - Calcul de salaires

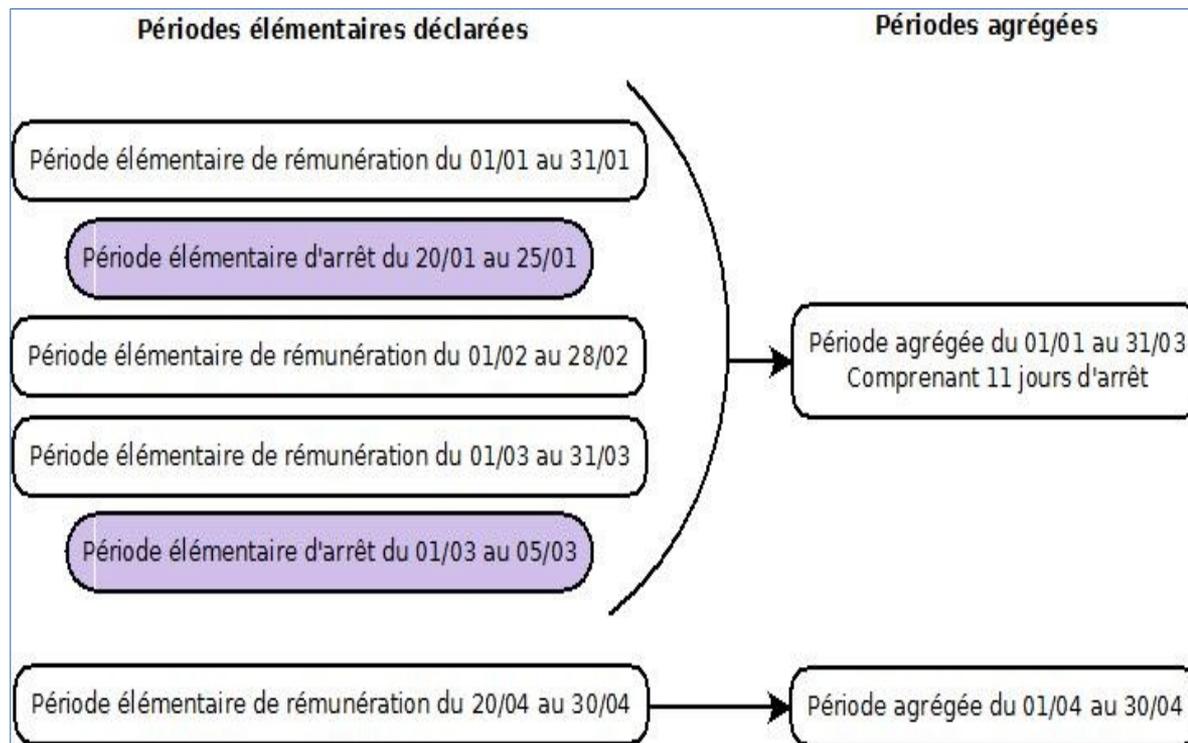
- **Création d'un fichier postes (Application THESEE)**
 - Agrégation des différentes sources
 - Calcul des postes et de variables statistiques (e.g. EQTP)
 - Cohérence heures / salaires
 - Intégration de corrections après expertises

Remarque : l'ensemble des quatre applications Arc, Artémis, Diane, Thésée constitue la « chaîne Pirénés »

- Les traitements interviennent **avant la constitution des fichiers de périodes**
- On traite séquentiellement l'identification de l'établissement, la commune de résidence et la PCS
- Dans chaque cas :
 - Appel à des référentiels et/ou un **automate de codage** (SICORE)
 - Appel à la capitalisation
 - En cas d'incohérence, envoi en gestion

Agrégation des périodes

On agrège tous les éléments, en particulier les salaires, qui concernent le même individu (NIR), chez le même employeur (siret), avec le même type de contrat, la même PCS et le même siret utilisateur sont agrégés si les périodes élémentaires ont **moins de 5 jours d'écart**



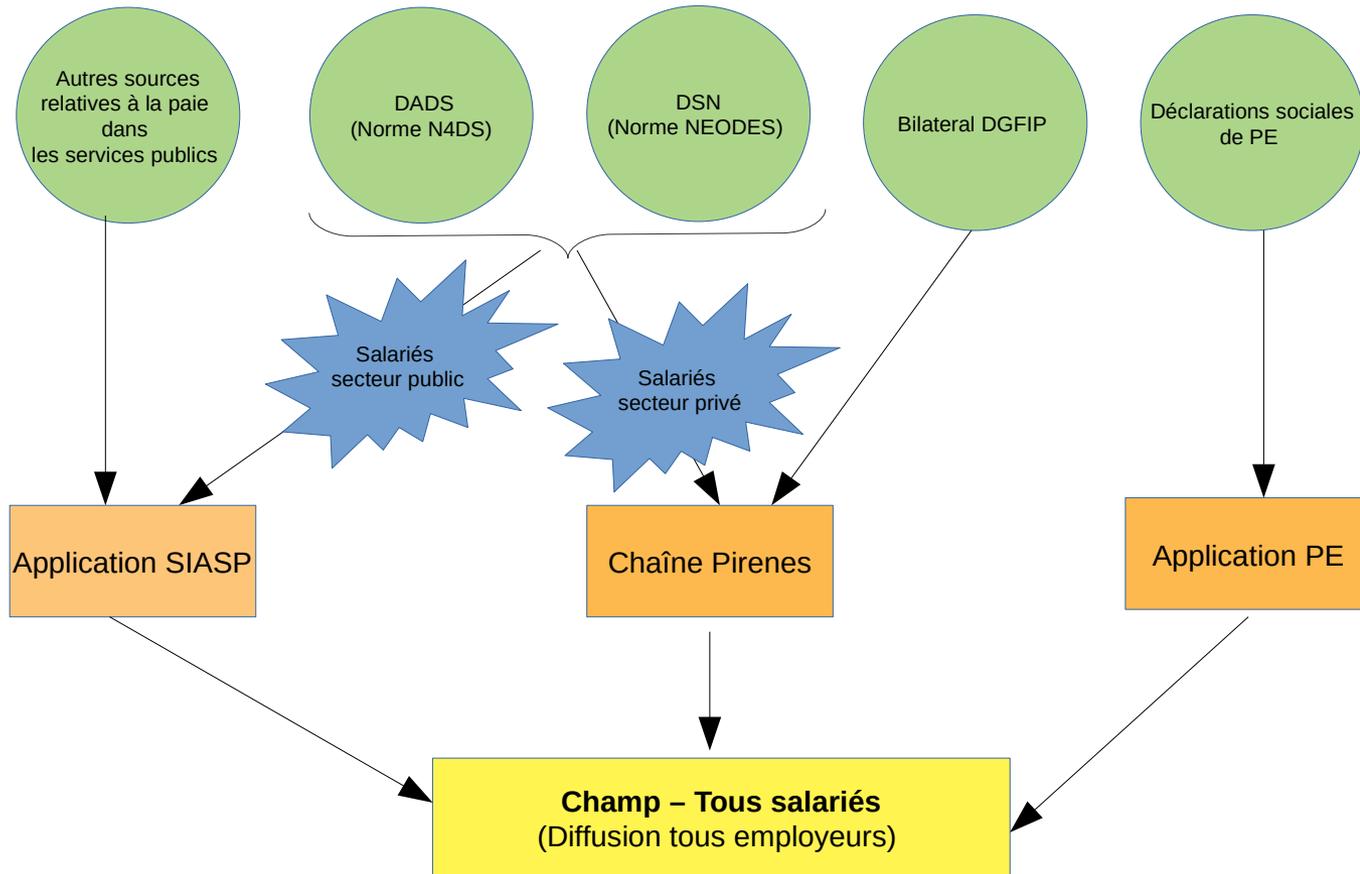
- **Salaire** = total des rémunérations en espèces et en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence selon la comptabilité nationale (D11 du SEC)
 - = **non disponible directement** dans la DSN
- Un **calcul** à partir des éléments de rémunération disponibles = assiette fiscale ou de cotisation (montant qui sert de base au calcul d'un impôt ou de cotisations : santé, vieillesse, etc).
 - 6 **équations de salaires** pour le brut / 6 pour le net
 - une série séquentielle de tests de cohérence (tableau de **Karnaugh**)
- **Cas les plus fréquents**
 - le calcul du salaire brut part de l'assiette de la contribution sociale généralisée (CSG), et retire la CSG en tenant compte des abattements possibles.
 - le calcul du salaire net part du net fiscal et retire les montants de CSG non déductibles et de CRDS.

- **Fonction publique** = données issues de l'application SIASP
 - = **3 sources** disponibles :
 - DADS/DSN reçues de la CNAV
 - Fichier de paie des agents de l'État reçu de la DGFIP
 - Fichier de paie des militaires reçu du Ministère de la Défense
- **Particuliers employeurs** = données issues de l'application PE
 - = **3 sources** disponibles :
 - Chèque emploi service universel (CESU)
 - Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)
 - Déclaration nominative simplifiée (DNS)

- On agrège les périodes pour un même poste (SIRET x NIR), en définissant une **période de référence** du poste, et on consolide :
 - Variables quanti : somme (+ transfert d'allocations sur des périodes de salaire)
 - Variables quali : modalité de la période de référence

rmq : on définit la notion de poste annexe

- On définit ensuite un **poste principal** pour constituer le fichier salariés (période de plus fort salaire net, et en cas d'égalité de plus grand nombre d'heures)
 - Les variables prennent les modalités du poste principal ;
 - On somme les rémunérations et les heures travaillées sur l'ensemble des postes.



- ♦ **1. Éléments de contexte**
- ♦ **2. A quoi ressemble une DSN ?**
- ♦ **3. De la DSN à la BTS**
- ♦ **4. Les fichiers mis à disposition**
- ♦ **5. Les principales variables et concepts**

- Millésime/Validité : année de référence des données
1 millésime N = 2 années de données = données N et N-1
- Période de travail élémentaire :
période reçue = mensuelle en DSN et organisée autour des périodes de paie
- Période de travail agrégée :
agrégation de périodes élémentaires distantes de moins de 5 jours
si les variables NIR, SIRET, PCS, type de contrat, Siret du lieu de travail, Siret utilisateur, quotité et unité de mesure du temps de travail sont identiques

→ Mais pas de données diffusées au niveau Période

- Poste : un salarié dans un établissement (=couple NIR * SIRET)

Exemples :

1) un salarié a travaillé 4 mois dans un établissement et 8 mois dans un autre :

↳ 2 périodes – 2 postes différents au cours de l'année

2) un salarié a travaillé 4 mois comme ouvrier qualifié puis 8 mois en tant que chef d'équipe dans le même établissement

↳ 2 périodes mais 1 seul poste

- Les données quantitatives des périodes sont additionnées
- Les données qualitatives retenues sont celles de la période principale (rémunération la plus élevée)

- Salarié : un individu (= un NIR)

Exemple :

un salarié a travaillé 4 mois dans un établissement et 8 mois dans un autre

↳ 2 postes différents au cours de l'année

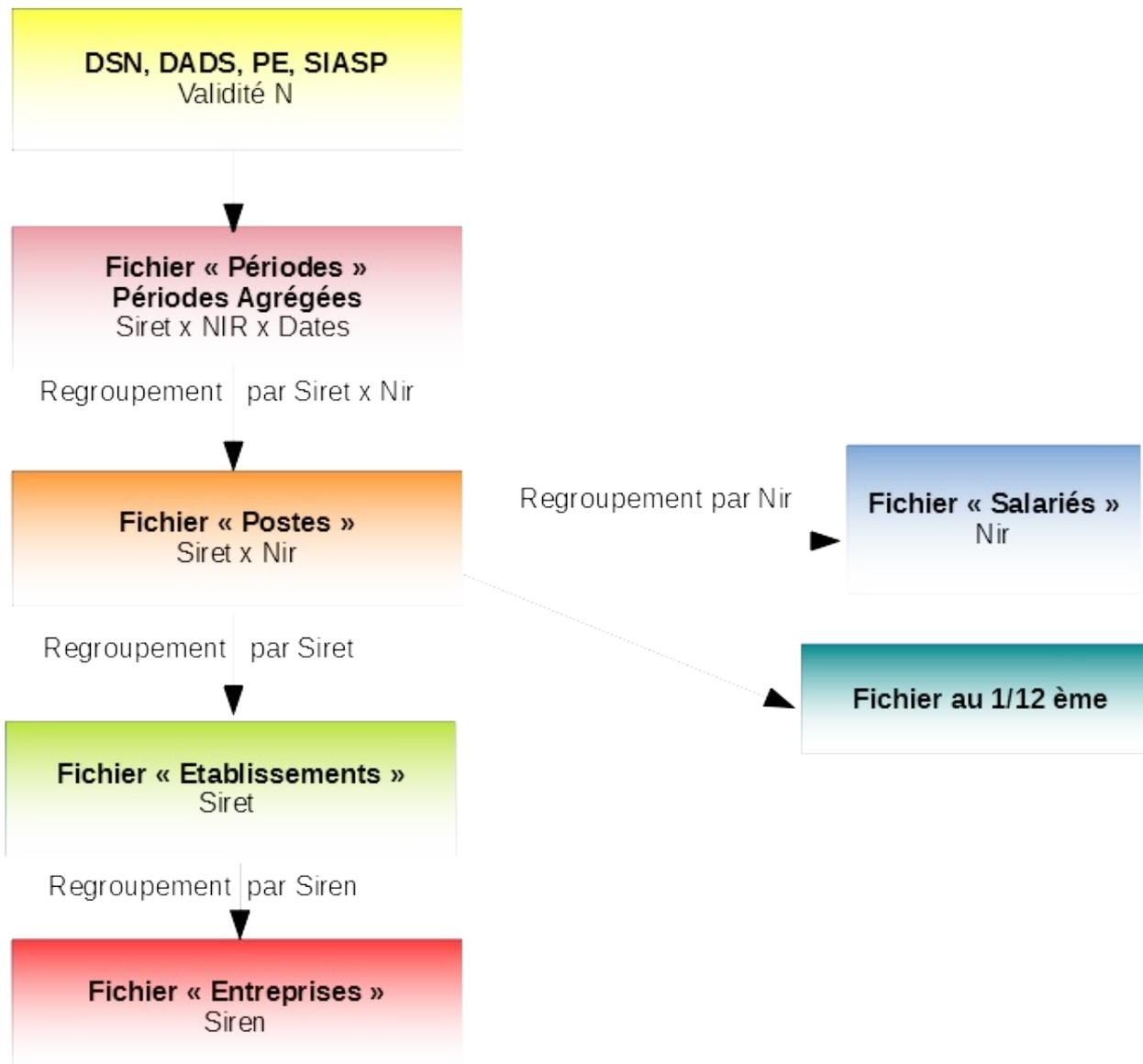
↳ 1 seul salarié

Les données qualitatives (PCS, établissement et commune de travail...) sont celles du poste principal

Dans la table salarié, on retrouve des données :

↳ relatives au poste principal de l'individu : S_brut, nbheur

↳ relatives à l'ensemble des revenus du salarié : S_brut_tot, nbheur_tot



Champ = salariés du **privé**, du **public** et employés des **particuliers employeurs**

Des données relatives à N et N-1

une unité présente en N et/ou N-1 figure dans le fichier de la validité N

les variables relatives à la validité N-1 sont suffixées « _1 »

Exemple : PCS (validité N) et PCS_1 (validité N-1)

Plusieurs unités statistiques

entreprise - établissement - salarié / individu - poste

Les **principaux types** de variables

Identification (Siren, nic , siret, âge, ident_s)

Localisation (région de travail, de résidence...)

Financières (Salaires brut et net)

Temps de travail (Durée, nombre d'heures rémunérées)

Emploi (PCS, contrat de travail, type d'emploi)

Indicateurs de redressement

- Millésime 2017 et avant :
 - Un fichier = les postes (ou salariés) qui travaillent ou résident dans la région R
 - Risque de doublons en cas d'agrégation simple si un poste (un salarié) travaille dans une des régions et réside dans l'autre => il figure dans les deux fichiers !
 - La solution : un filtre sur la région de travail ou de résidence avant l'agrégation

- Millésime 2018 et après : fichiers nationaux

- Vers un abandon du format SAS

- ♦ **1. Éléments de contexte**
- ♦ **2. A quoi ressemble une DSN ?**
- ♦ **3. De la DSN à la BTS**
- ♦ **4. Les fichiers mis à disposition**
- ♦ **5. Les principales variables et concepts**

Le champ des salariés – savoir repérer et isoler son champ

DOMEMPL EMPL pour isoler le privé

1,2,3 ➔ Fonction publique (Etat / territoriale / hospitalière)

7 ➔ Particuliers employeurs

Autres modalités ➔ Champ privé

Les postes annexes et non annexes

Une notion DADS reportée en DSN mais moins utilisée aujourd'hui

Mesure de la quantité de travail à partir de 3 notions : rémunération, nombre d'heures et durée d'emploi avec comparaison à un seuil

*Exemple : si durée < 30 jrs et nombre d'heures par jour < 1,5 et nombre d'heures < 120 et rémunération nette < 3 * Smic mensuel → poste annexe*

!! Changement par rapport aux DADS : la condition « au moins une période non annexe dans le poste » n'existe plus

Variable **FILT / FILT_1**

FILT = . poste non présent en N

FILT = 1 poste non annexe

FILT = 2 poste annexe

FILT = 3 chômage indemnisé

Le chômage indemnisé

Repérable avec FILT = 3

Postes conservés uniquement si on a un « vrai » poste en N ou N-1

↳ ce n'est pas un recensement des indemnités chômage

Reliés à un Siret de Pôle Emploi

Les dates disponibles

Un mois = 30 jours / Une année = 360 jours = 12 mois x 30 jours

Les dates sont notées en jour calendaires :

DATE = 30 → 30 janvier / DATE = 60 → 30 février / DATE = 360 → 31 décembre

4 variables de date dans les fichiers :

DATDEB = date de début de la première période constituant le poste
= date de début du poste

DATFIN = date de fin de la dernière période constituant le poste
= date de fin du poste

DATDEB2 = date de début de la deuxième période constituant le poste

DATFIN1 = date de fin de la première période constituant le poste

La mesure de l'emploi – Présence au 31/12

Repérage avec la variable IND_3112

IND_3112 = 0 ➔ poste absent au 31/12

IND_3112 = 1 ➔ poste présent au 31/12

IND_3112 = 2 ➔ poste présent la dernière semaine de décembre mais absent le 31/12

Attention :

À utiliser avec prudence depuis le millésime 2017, du fait d'un meilleur découpage des périodes de travail en DSN et d'un effet jour plus important

Préférer le regroupement des modalités 1 et 2 pour l'indication de la présence en fin d'année

Les types d'emploi (stagiaires, apprentis, etc.)

Repérage avec la variable TYP_EMPLOI

- O ➔ emploi ordinaire
- A ➔ apprenti
- E ➔ emploi aidé
- S ➔ stagiaire
- C ➔ chômage indemnisé (depuis 2003) - (modalité I dans les anciens millésimes)

Codé à partir du contrat de travail et du libellé d'emploi

Les informations sur le contrat de travail

Plusieurs variables disponibles

CONTRAT_TRAVAIL : CDD, CDI, Contrat temporaire (intérim), etc.

variable de synthèse se basant sur

NAT_CONTRAT – nature du contrat (CDD, CDI, CDI intermittent, CDI intérimaire, etc)

DISPOL – dispositif de politique publique associé au contrat (dispositifs d'aide, de formation professionnelle, etc.)

MOTIF_CDD – motif d'embauche d'un CDD (remplacement, saisonnier, etc.)

La variable CPFD sur les temps de travail

Une variable qui a beaucoup évolué dans les millésimes de transition (2015, 2016 et 2017)

Une variable déclarative qui ne concerne pas tous les postes (exemple des salariés au forfait)

C ➔ Temps complet

P ➔ Temps partiel

N ➔ Non concerné

S ➔ Chômage

→ A interpréter avec prudence : temps complet / autre

La variable PCS – profession et catégorie socioprofessionnelle

résultat de l'agrégation de la PCS-ESE (PCS détaillée à l'usage des entreprises) et de la PCS

variable codée depuis le millésime 2009

jusqu'à la validité 2008, seulement la PCS déclarée

Pas renseignée de façon exhaustive (obligatoire pour les établissements de + 20 salariés)

Non redressée

CS codée pour tous les postes

à partir de 2009

PCS codée pour tous les postes

Rupture de série importante, yc sur la CS (plus d'employés et moins de professions intermédiaires)
probablement liée à :

Amélioration de la qualité du codage, grâce à l'information des nouvelles variables annexes.

Choix faits lors de la constitution du fichier de règle en accord avec la nomenclature.

Les questions à se poser

- Ensemble des postes ou seulement les postes correspondant à des « vrais emplois », i.e. les postes non annexes (variable Filt) ?

Inclusion dans l'Insee Première des postes annexes et non annexes

- Ensemble des emplois ou seulement les emplois ordinaires ?

les effectifs Insee sont souvent restreints aux emplois ordinaires, donc hors stagiaires, apprentis, ...

Inclusion depuis l'Insee Première sur la validité 2012 des emplois aidés

- Secteur privé ou champ complet ?

Utiliser la variable Domempl_empl

- Situation au 31 décembre ?

Utiliser la variable ind_3112

Comment calculer un volume de travail ?

à partir de la durée de rémunération, en jours (DUREE)

à partir du volume d'heure salariées (NBHEUR , NBHEUR_TOT)

= nombre d'heures rémunérées, yc congés et absences rémunérées

imputé dans 8 % des cas (non déclarées, incohérentes avec la durée ou le salaire...)

en équivalent temps plein (EQTP)

Compris entre 0 et 1

Fondé sur les durées d'emploi et les heures travaillées

$$\text{EQTP} = \min[(\text{nb heures déclarées} / \text{norme de réf annuelle en heures}) + (\text{nb jours} / \text{norme de référence annuelle en jours}), 1]$$

Exemple : un salarié ayant travaillé 13 semaines à 35 heures sur un poste aura un EQTP = $0,25 = (13 \times 35 / 1820)$

EQTP non calculé pour SIASP ou PE

L'étude des salaires : salaire offert ou salaire perçu

Des données disponibles au niveau Postes = s_brut, s_net

ou au niveau Salariés = s_brut, s_net + s_brut_tot, s_net_tot

Des salaires bruts ou nets

salaire brut = total des rémunérations en espèce ou en nature

salaire de base, primes, heures supp, avantages en nature, indemnités de rupture

mais hors revenus de remplacement (activité partielle, maladie, etc.)

salaire net = salaire brut – contributions et cotisations sociales à la charge du salarié

Concepts les plus souvent utilisés

salaire horaire = s_brut ou s_net / nbheur

salaire annuel brut ou net par EQTP = s_brut ou s_net / EQTP

Présentation DSN

Merci de votre attention